

# COLLECTE DES DÉCHETS 2023 PASSAGE AUX CONTENEURS À PUCES

A partir du **01/01/2023**, des changements concernant la collecte des déchets seront d'application dans notre commune.

## Voici ce qu'il fallait retenir des séances d'informations :

Il y aura un total de **3 conteneurs par ménage** : un noir, un vert et un jaune. Chaque conteneur est disponible dans le volume suivant : 40, 140 ou 240 litres. Un conteneur noir de 140l et un conteneur vert de 40l seront distribués aux personnes isolées et aux ménages de 2 personnes. Les ménages de 3 personnes et plus recevront un conteneur noir de 240l et un vert de 140l.

**Vous aurez la possibilité de changer gratuitement de volume après une période de test !**

## GUIDE DU TRI:

### CONTENEUR VERT

- les restes de nourriture, épluchures de fruits et légumes, os, marcs de café, sachets de thé, coquilles d'œufs et de moules, coques de noix, ...
- les petits déchets du jardin, fleurs fanées, herbes, plantes d'appartement, ...
- les litières biodégradables pour animaux
- les mouchoirs, serviettes en papier et papier essuie-tout
- les cartons à pizza

### CONTENEUR JAUNE

- les papiers – cartons (vides, propres et sans plastique)

### CONTENEUR NOIR

**Tout ce qui n'est pas repris dans les listes ci-dessus.**

- les cotons-tiges
- les sacs aspirateur
- langes (adultes et enfants), vieux textiles,
- cendres, poussière, cheveux,
- litières non-biodégradables, ...

## SAC PMC

**Les sacs transparents disparaîtront. Leur contenu ira dans le sac bleu PMC.**

- les emballages plastiques rigides (bouteilles et flacons, barquettes et ravers, pots et tubes, ...)
- les emballages métalliques (canettes, boîtes de conserve, aérosols, bouchons et capsules, couvercles métalliques, ...)
- les cartons à boissons (berlingots, ...)
- les emballages plastiques souples (films plastiques, ...)
- les sacs et sachets

## LE COÛT ?

**La taxe de base est de 43€ pour une personne isolée et de 63€ pour les autres ménages.**

**Celle-ci comprend :**

- La mise à disposition des conteneurs
- 10 levées du conteneur noir (déchets ménagers résiduels) par ménage
- 25 levées du conteneur vert (déchets organiques) par ménage
- 1 rouleau de 10 sacs PMC + la collecte toutes les 2 semaines des PMC et papiers-cartons
- L'accès aux recyparcs et aux bulles à verre
- La collecte annuelle des sapins de Noël par le service voirie

**En ce qui concerne la taxe variable, elle s'appliquera comme suit :**

- 0.43€/kg de déchets ménagers résiduels
- 0.10€/kg de déchets organiques
- 1.30€/levée du conteneur noir de déchets ménagers résiduels, à partir de la 11ème levée
- 1.30€/levée du conteneur vert pour les déchets organiques, à partir de la 26ème levée

Intradel



**ATTENTION :** En cas de déménagements, les conteneurs sont attachés à une habitation. Il faut les considérer comme des compteurs d'eau ou d'électricité. Lorsqu'un habitant déménage, **il doit le signaler à Intradel** via un formulaire de déménagement. **Intradel ne procédera à aucun changement de statut d'adresse sans que ce formulaire n'ait été transmis.** Le cachet communal devra y être apposé. (Vous trouverez ce formulaire sur le site [www.intradel.be](http://www.intradel.be) ou via le service population de la commune.)